

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-09/49C

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2/2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	29
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	22		Abstention :	0

Présents : Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Dominique ANDRAULT donne pouvoir à Jean ROMEO
Danielle CULAT donne pouvoir à François BONNEAU
Jean GAUZE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Robert OLIVE donne pouvoir à Colette ROIG
Manon SABARDEIL donne pouvoir à Pierre ROSSIGNOL
Suzanne SICARD donne pouvoir à Thierry SOLDÀ

Absents excusés : Stéphane CALVO, Myriam DARDENNE, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Christophe MANAS, Angèle PEREZ, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Katia ROMAGOSA

Date de convocation : 20 septembre 2023

Le Président expose à l'Assemblée,

Après le vote des budgets primitifs 2023 et à la suite du pacte financier validé par le Bureau, il convient de voter une décision modificative.

Le projet de décision modificative n°2/2023 est présenté et discuté.

EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

- ☞ **ADOPTE** la décision modificative n°2/2023 telle que présentée ;
- ☞ **DIT QUE** la décision modificative est jointe à la présente délibération ;
- ☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230927-2023-09-49C-DE
Date de télétransmission : 02/10/2023
Date de réception préfecture : 02/10/2023

